LE DIAG PERF'IMMO (1/2)

ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

DIAG PERF'IMMO
• DIAGNOSTIC • ÉCO-ÉNERGIE • TERTIAIRE

Le Diag Perf'Immo propose un accompagnement personnalisé pour réduire les **consommations énergétiques des bâtiments tertiaires** et inscrire les entreprises dans **une trajectoire conforme aux objectifs du Décret Tertiaire**

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Évaluer la performance énergétique** de votre ou de vos bâtiment(s)
- **Définir des scénarios chiffrés** de rénovation énergétique
- **Inscrire votre entreprise dans une trajectoire** conforme aux objectifs du décret tertiaire (réduction de 40 % à 60 % de votre consommation énergétique par rapport à une année de référence, ou atteinte d'une valeur seuil réglementaire)

Comment ?

- Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'étude spécialisés en performance énergétique des bâtiments et certifiés aux méthodes d'audit énergétique réglementaires. **Ce réseau d'experts est sélectionné, formé et outillé par Bpifrance et ses partenaires**.
- Sur une durée de 10 mois

Pour qui ?

- **Dirigeantes et dirigeants de PME ou ETI**
- **Propriétaires ou crédit-preneurs de bâtiments à usage tertiaire** (ou mixte industrie – tertiaire) : santé, logistique, industrie, commerce, tourisme, services
- Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM
- Possibilité de faire plusieurs diagnostics pour une même entreprise (1 diag par site)

**L'éligibilité sera conditionnée au respect des obligations légales de Bpifrance en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme*

LE DIAG PERF'IMMO (2/2)

ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Accompagnement en 5 étapes

10 mois

1 Etat des lieux
Présentation de la méthode, recueil des attentes et collecte des documents : factures énergétiques, plans de bâtiment, liste des équipements du site,...

2 Bilan énergétique
Reconstitution des consommations *via* un modèle prédictif et comparaison aux factures énergétiques

3 Définition des objectifs de performance
Définition des objectifs de performance énergétique en lien avec les exigences du décret tertiaire aux horizons 2030, 2040 et 2050

4 Programme d'amélioration chiffré
Etablissement et chiffrage d'a minima 3 scénarii de rénovation énergétique permettant d'atteindre les objectifs de performance définis au préalable

5 Restitution et sensibilisation
Sensibilisation autour des enjeux du décret tertiaire et de la façon de mener à bien les travaux de rénovation énergétique
Aide à la déclaration OPERAT le cas échéant

Quel prix ?

- Le coût du Diag Perf'Immo est variable selon la surface et la complexité du site. Il est établi par devis **dans une fourchette comprise entre 3 000 et 17 000 € HT**
- **Le Diag Perf'immo est financé dans le cadre du dispositif CEE et bénéficie également d'une subvention de l'ADEME** (dans la limite de l'enveloppe disponible) et revient pour l'entreprise à :
- de **50% du montant total HT** (dans la limite de 8 500€ par site) pour les PME et pour 4 sites maximum par entreprise

Partenariat

- Afin de garantir l'expertise technique de la mission, Bpifrance collabore avec l'ATEE (Association Technique Energie Environnement) qui apporte son soutien et son expertise à Bpifrance pour la définition et le suivi des critères de qualité des audits énergétiques

Contact

Pour plus d'informations, cliquez ici

Pour vous inscrire, cliquez ici

LE DIAG DÉCARBON'ACTION (1/2)

UNE SOLUTION CLEF EN MAIN ET EFFICACE POUR ENTAMER SA DÉCARBONATION

DIAG DÉCARBON'ACTION

Le Diag Décarbon'Action propose une **méthode efficace et éprouvée pour mesurer et réduire l'empreinte carbone des entreprises** et les aider à **valoriser leur démarche** pour créer un effet **d'entrainement au sein de leur écosystème** (salariés, clients, fournisseurs,...)

Pourquoi ?

Les objectifs sont multiples pour l'entreprise :

- Réduire son empreinte carbone
- Gagner en résilience et en compétitivité
- Anticiper les réglementations de demain
- Améliorer son image de marque et son attractivité employeur

Comment ?

- Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'étude et cabinets de conseil spécialisés en comptabilité carbone.
- **Ce réseau d'experts est sélectionné par Bpifrance avec l'appui de l'ADEME et de l'Association Bilan Carbone**.
- Suivant une méthode certifiée et conforme à la réglementation, **l'accompagnement se fait sur 12 jours répartis sur 10 mois**.

Pour qui ?

- Dirigeantes et dirigeants de PME ou ETI françaises
- **Les organisations françaises** disposant d'un numéro SIREN et d'un numéro URSSAF
- **Comptant moins de 500 personnes** (non soumises à la réglementation sur le bilan GES), déterminé sur le SIREN
- Disposant d'un premier exercice comptable
- À jour de leurs obligations sociales et fiscales
- **N'ayant jamais réalisé de bilan GES ou ayant les résultats d'un bilan GES datant de 5 ans ou plus**

Tous les secteurs d'activité sont concernés !

LE DIAG DÉCARBON'ACTION (2/2)

UNE SOLUTION CLEF EN MAIN ET EFFICACE POUR ENTAMER SA DÉCARBONATION

Accompagnement simple en 3 étapes

10 mois

1 **Bilan des émissions de GES**
L'expert sélectionné estime le volume d'émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise généré en un an sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (émissions directes et indirectes)

2 **Définition d'un plan d'action**
Avec l'appui de l'expert, l'entreprise définit et priorise des actions de réduction des émissions. Ce plan d'actions est ensuite chiffré par l'expert.

3 **Mise en transition**
L'expert aide l'entreprise à valoriser la démarche pour embarquer son écosystème (salariés, clients, fournisseurs,...) et à passer à l'action

Quel prix ?

- **Le Diag Décarbon'Action est subventionné le cadre du dispositif CEE PACTE Entreprises et bénéficie également d'une subvention de** (dans la limite de l'enveloppe disponible) et revient pour l'entreprise à :

Effectif de l'entreprise auditée	Entreprise de moins de 500 ETP **40 % de subvention**
Reste à charge pour l'entreprise de **6 000 € HT**	**Subvention de 4 000 € HT**

Contact

Pour vous inscrire, cliquez ici

Service client dédié : **https://diag.bpifrance.fr/contactez-nous**